



UN AIR PLUS SAIN UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

À la différence de la pollution de l'air extérieur, plus médiatisée, celle de l'air intérieur est restée plus longtemps méconnue.

Quel que soit l'endroit où nous nous trouvons, nous sommes tous concernés par la qualité de l'air que nous respirons.

► Assainir l'air intérieur

Bureau, école, maison... : plus de 80% de notre temps est passé en espace clos.

Or, au contraire d'être de meilleure qualité, l'air que l'on respire dans un local fermé est souvent plus pollué que celui que l'on inhale au dehors !

Plus qu'une question de confort, la qualité de l'air intérieur représente un véritable enjeu de santé publique.

► Le formaldéhyde, polluant intérieur n°1

Utilisé dans de nombreux produits manufacturés, le formaldéhyde est l'un des Composés Organiques Volatils les plus préoccupants. Ses sources d'émissions sont nombreuses :

- fumée de tabac, bougies, bâtonnets d'encens, cheminées à foyer ouvert, cuisinières à gaz, poêles à pétrole
- meubles et matériaux de construction en aggloméré de bois, panneaux mélaminés
- produits de bricolage comme certaines colles, adhésifs, vernis, laques
- tissus d'ameublement, revêtements de sol et mur
- produits d'entretien ménagers...

► Impacts sur la santé :

Cette substance gazeuse et à l'odeur un peu piquante à température ambiante a des effets irritants sur les yeux, le nez et la gorge. Une exposition prolongée développe le risque d'allergies et de certains cancers. Le formaldéhyde a été récemment classé CMR2 en France et CMR3 en Europe, et est considéré cancérigène par l'Organisation Mondiale de la Santé.

80% DE NOTRE TEMPS
EST PASSÉ
EN ESPACE CLOS

► UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

► Aujourd'hui...

Depuis août 2009, la loi « Grenelle 1 » prévoit l'obligation d'étiquetage des matériaux de construction sur leurs émissions de substances volatiles (Classement de A+ à C).

En juillet 2010, la loi « Grenelle 2 » impose une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public.

En application de cette loi :

- le décret N°2011-1727 définit les valeurs guides pour le formaldéhyde, fixées pour une exposition de longue durée à 30 µg/m³ au 1^{er} janvier 2015 et à 10 µg/m³ au 1^{er} janvier 2023.

► ... Et demain

Le Décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public impose aux collectivités locales et aux gestionnaires de structures privées de tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Cette réglementation s'appliquera de manière échelonnée :

- Avant le 1^{er} janvier 2018 dans les crèches, les haltes-garderies, les écoles maternelles et les écoles élémentaires*.
- Avant le 1^{er} janvier 2020 dans les centres de loisirs, les collèges et les lycées.
- Avant le 1^{er} janvier 2023 dans les autres établissements.

*Prévue initialement au 1^{er} janvier 2015.

L'AIR INTÉRIEUR EST
10 FOIS PLUS POLLUÉ
QUE L'AIR EXTÉRIEUR

SANEO™

LA GAMME D'ENDUITS POUR UN AIR PLUS SAIN

Sensible aux problématiques environnementales et réglementaires, TOUPRET, n°1 français des enduits de préparation des fonds propose des solutions qui améliorent la qualité de l'air intérieur.

Après l'étiquetage informatif sur l'émission de COV, TOUPRET poursuit son engagement et lance la première gamme d'enduits dépolluants : **SANEO™**.

Les performances des enduits font de **SANEO™** une solution incontournable, adaptée dès aujourd'hui à la valeur guide de 10 µg/m³ exigée dans les ERP en 2023.

► Taux de destruction des molécules de formaldéhyde

ENDUIT
SANEO™

4 murs

90%

ENDUIT
SANEO™

4 murs
+ 1 plafond

100%

ENDUIT
SANEO™
+ Peinture Velours
dépolluante (2 couches)

4 murs

65%

ENDUIT
SANEO™
+ Peinture Velours
dépolluante (2 couches)

4 murs
+ 1 plafond

90%

SANEO™ DES ENDUITS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR.

► *Enduisez, il dépollue !*

SANEO™ est un enduit intelligent qui purifie l'air en détruisant les molécules de formaldéhyde.

Les tests effectués par un laboratoire extérieur attestent que les enduits **SANEO™** détruisent entre 90% et 100% des molécules de formaldéhyde.*

► *Efficace même recouvert*

Idéal en association avec une peinture dépolluante, **SANEO™** donne également d'excellents résultats avec une peinture acrylique classique.

Plus concentrée en principes actifs, la solution **SANEO™** peut se suffire à elle-même.

Appliquée en plus forte épaisseur que la peinture, son pouvoir de destruction du formaldéhyde reste actif sur toute la durée de vie du produit (environ 60 ans).

► *Anticiper 2023*

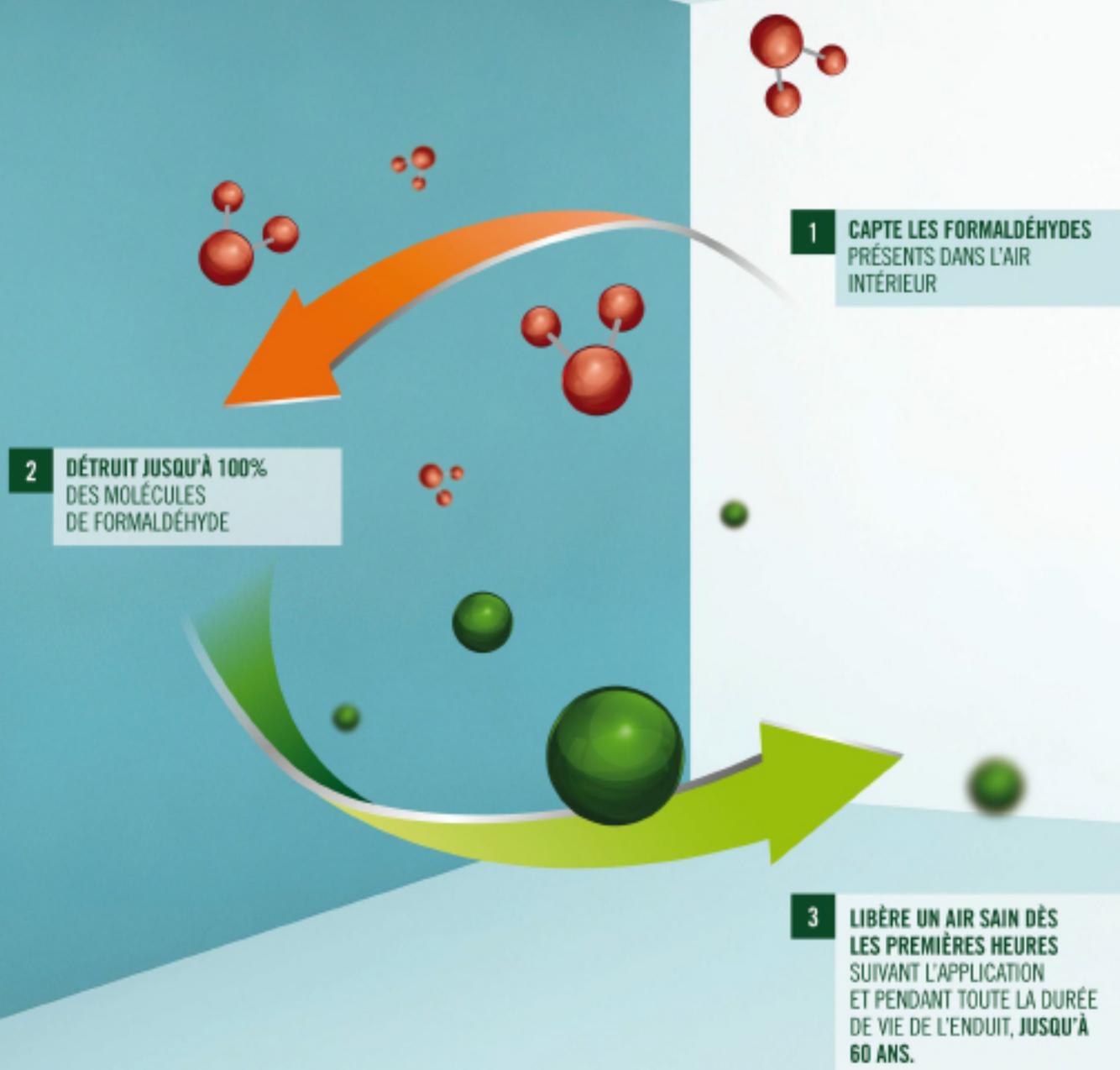
Avec **SANEO™**, TOUPRET aide donc maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à se conformer à la future réglementation. TOUPRET s'impose naturellement comme le fabricant référent sur son marché en proposant une offre de produits à faible émission de COV (A+) et une gamme d'enduits dépolluants.

**Tests réalisés par un laboratoire extérieur conformément au protocole de la norme ISO 16000.*

UNE SOLUTION AUSSI BIEN
POUR LE NEUF QUE POUR
LA RÉNOVATION

UNE AIDE AUX
MAÎTRES D'OUVRAGE
ET AUX MAÎTRES D'ŒUVRE
POUR SE CONFORMER
DÈS MAINTENANT À LA
FUTURE RÉGLEMENTATION

LA TECHNOLOGIE SANEOTM



► Le principe de Saneo™

SANEOTM purifie l'air en captant les molécules de formaldéhyde et en les transformant en des molécules inertes et inodores. Le principe actif de **SANEOTM** n'altère en rien les qualités et les caractéristiques techniques des enduits.

L'application de l'enduit en épaisseur garantit l'effet du principe actif sur toute la durée de vie de l'enduit.

► **L'offre Saneo™**

Une solution quelles que soient la configuration et la taille de votre chantier, en neuf comme en rénovation, en préparation des fonds et en décoration.

► **ENDUIT DE RÉNOVATION**

PLANE0® G 2 EN 1 PÂTE

Application avec les outils traditionnels ou les outils Planeo® System.

► **ENDUIT DE FINITION**

AIRSPRAY® FINISH

Enduit autolissant spécial airless pour chantier neuf.

► **ENDUIT DE FINITION**

PLANE0® F PÂTE

Application avec les outils traditionnels ou les outils Planeo® System.

► **ENDUIT DÉCORATIF 2 EN 1**

BÉTON MURAL

Enduit de préparation et de finition. Application avec les outils Planeo® System. Associé à un gel protecteur DECOR'PROTECT et un vernis trafic intense EXTREM'PROTECT.



► **Planeo® System**

Des outils pour plus de confort et d'ergonomie.

